



EXPOSÉ DE L'ETAT DES RECETTES ET DEPENSES DE L'ETF POUR 2006

La Fondation européenne pour la formation (ETF) a été mise en place par l'Union européenne afin de soutenir les programmes et politiques en matière de relations extérieures menés par l'UE. L'ETF contribue à un développement socio-économique durable au sein des pays partenaires de l'UE en soutenant la modernisation de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels, principalement par le biais des programmes Phare, CARDS, Tacis et MEDA de la Communauté européenne (CE). En partageant l'expertise en matière de formation interrégionale et interculturelle, l'ETF contribue à la création d'opportunités permettant aux individus de développer un vaste éventail de qualifications utiles à leur vie professionnelle, concourt à l'établissement de meilleures conditions de vie et encourage la participation active des citoyens aux sociétés démocratiques, dans le respect des droits de l'homme et de la diversité culturelle.

L'ETF est une agence de l'Union européenne et, en conséquence, partage les valeurs communautaires et assure leur promotion. Le développement de l'enseignement et de la formation professionnels dans les pays partenaires fait partie intégrante de l'approche adoptée par l'UE en matière de compétitivité, d'employabilité et de mobilité.

L'ETF a débuté ses activités en 1995 en Europe centrale et orientale, y compris dans les actuels pays candidats et dans plusieurs des pays formant actuellement la région des Balkans occidentaux. Le règlement du Conseil portant création de l'ETF a été modifié en 1994 (par le règlement n° 2063/94 du Conseil du 27 juillet 1994) afin d'intégrer les pays Tacis des NEI et de la Mongolie à l'étendue géographique, puis de nouveau modifié en 1998 (par le règlement n° 1572/98 du Conseil du 17 juillet 1998) en vue d'englober les pays MEDA. Lors de l'adoption du programme d'assistance CARDS en 2000, l'ETF a élargi ses activités à tous les pays des Balkans occidentaux.

L'ETF opère dans 4 domaines de politiques communautaires: Relations extérieures; Élargissement; Enseignement; Formation & jeunesse; et Emploi et affaires sociales. La Commission européenne, à l'initiative de la DG EAC, qui nous parraine, assure le financement et la coordination des activités de l'ETF. L'ETF travaille dans le cadre du programme de politiques de relations extérieures de l'UE défini par les DG RELEX et ELARG, lesquelles financent également les activités de l'ETF. Les travaux de l'ETF reposent sur les politiques de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnels communautaires définies par les DG EAC et EMPL. Les activités de l'ETF au sein des pays partenaires sont menées en étroite coopération avec la DG AIDCO et les délégations de la CE.

Pour ce qui concerne le Parlement européen, l'ETF travaille sous la responsabilité de la commission de l'emploi et des affaires sociales, tout en veillant à ce que les membres des commissions des affaires étrangères et de l'éducation, des sports et des médias soient également tenus entièrement informés de nos travaux.

La politique ciblée par l'ETF à long terme pour 2006 consiste à préparer la Fondation et ses pays partenaires à contribuer aux nouveaux programmes et politiques de relations extérieures communautaires, lesquels devraient entrer en vigueur en 2007. Dans ce contexte, les objectifs stratégiques de l'ETF à moyen terme pour 2006 consistent à faire en sorte que:

1. les pays candidats soient efficacement préparés à intégrer l'UE et contribuent pleinement au succès de la stratégie européenne dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'emploi (stratégie de Lisbonne). De manière générale, l'ETF assistera les pays dans leur préparation au nouvel instrument de pré-adhésion. Nous contribuerons aux derniers préparatifs d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, et nous veillerons à ce que le processus de pré-

adhésion qui se prépare en Croatie tienne compte des enseignements reçus par la Fondation au sein des nouveaux États membres.

2. Les politiques de formation et d'enseignement en vigueur dans les pays de l'Europe du Sud-Est encouragent le développement économique et la cohésion sociale, considérées comme les préalables nécessaires à l'intégration des nouveaux pays au modèle politique et économique européen dominant et comme élément essentiel dans le cadre du processus de pré-adhésion prévu à compter de 2007. En particulier, l'ETF assistera les pays dans leur préparation aux changements en matière d'assistance communautaire, lesquels entreront en vigueur avec l'application de l'instrument de pré-adhésion.
3. Le développement des ressources humaines est abordé de manière systémique et globale, devenant ainsi un instrument essentiel en vue d'atteindre les objectifs du partenariat Euro-Med. L'ETF s'attachera en particulier à la promotion de la croissance économique, de l'insertion sociale et de la réforme sur la citoyenneté active par le biais d'une réforme de la politique de ressources humaines et d'approches ascendantes permettant de développer la coopération et la participation tant à l'échelle nationale que locale.
4. Le développement du capital humain est reconnu comme un facteur fondamental dans le soutien à la réforme institutionnelle et administrative en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale. L'action de l'ETF sera notamment centrée sur le soutien au développement de politiques de lutte contre la pauvreté par la promotion du développement social, de l'éducation, de la formation et de l'emploi. La Fondation encouragera également les politiques et systèmes de ressources humaines maximisant la contribution de l'éducation et de la formation au développement de l'économie de marché.
5. Les partenaires méditerranéens et les pays d'Europe de l'Est et du Caucase sont entièrement disposés à participer pleinement à l'instrument européen de voisinage et de partenariat dans le domaine des ressources humaines. En Asie centrale, l'ETF aidera les pays à préparer leur participation à l'instrument de coopération au développement de l'UE.

Plus précisément, l'ETF vise à atteindre ses objectifs en matière de politique régionale en:

- soutenant l'identification, la construction, la conception et la mise en œuvre de projets à la demande de la Commission;
- développant des approches dans des domaines thématiques essentiels liés au développement des politiques de réforme de l'enseignement et de la formation professionnelles dans les pays en transition, y compris les questions de formation à la gestion;
- facilitant les contacts entre principaux intervenants;
- diffusant dans les pays partenaires l'information relative aux meilleures pratiques et à l'innovation au sein de l'Union européenne, en particulier la familiarisation, avant l'adhésion, des pays candidats aux politiques et priorités communautaires en matière de formation professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie;
- fournissant une assistance technique au programme Tempus dans les régions CARDS, Tacis et MEDA.

La réputation de l'ETF repose entièrement sur la qualité de son personnel et la capacité de celui-ci à assurer un soutien spécialisé auprès la Commission et de nos pays partenaires. Au cours de 2006, l'ETF continuera à développer ses propres ressources humaines afin de garantir la mise à jour permanente de ses services. En 2006, l'ETF réunira son forum consultatif en plénière. Cette réunion permettra à la Fondation de comparer ses méthodes à celles d'autres acteurs dans ce domaine. Elle

sera également l'occasion d'un échange de connaissances et de pratiques entre régions partenaires et avec l'UE.

L'ETF continuera à améliorer la qualité de ses procédures financières et administratives en faveur de ses travaux opérationnels. En 2006, l'ETF veillera à ce que ses procédures soient aussi efficaces et structurées que possible afin de maintenir les frais généraux à un niveau minimal tout en respectant les exigences de la Commission et notre cadre réglementaire. En supplément au budget de base de l'ETF, il est vraisemblable que la Commission et les États membres de l'UE continuent à nous demander de gérer des conventions spécifiques ou des contrats en leur nom. Ceci comprendra, par exemple, l'assistance technique Tempus et le projet régional MEDA pour la Commission. Les contributions des États membres de l'UE devraient également être comprises, ce qui sera repris au Titre 4 du budget.

Les politiques et approches susmentionnées seront redéfinies et améliorées sur la base des recommandations émanant de l'évaluation externe de l'ETF, laquelle débutera en 2005 et devrait se conclure par une communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil au cours de 2006.

Orientations générales pour l'avant-projet de budget de l'exercice 2006

- Le cycle budgétaire prévu par le règlement du Conseil de l'ETF exige que le conseil de direction transmette à la Commission une estimation des revenus et dépenses pour l'exercice 2006, ce avant le 31 mars 2005 au plus tard.
- Selon les perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2004-2006, adoptées par le conseil de direction en novembre 2003, le budget 2006 de l'ETF devrait s'élever à 19 millions d'euros.
- Le budget augmente ainsi de 2,7 % par rapport à celui de l'exercice 2005 (de 18,5 Mio euros), à l'instar des taux d'inflation prévisionnels.
- Le tableau des effectifs de l'ETF demeurera fixé à 104 postes, comme prévu dans les perspectives à moyen terme de l'ETF pour la période 2004-2006. Les hausses des coûts obligatoires liés aux salaires et consécutifs aux dispositions prévues dans le statut entraîneront une augmentation de 3,8 % des coûts de personnel au titre I pour l'exercice 2006. L'ETF constate également que l'apport d'expertise de la Commission et de ses délégations au cycle de projet mené dans les pays partenaires dans l'ensemble des régions est de plus en plus sollicité. Cette tendance devrait se prolonger compte tenu de la contribution de l'ETF à la transition vers les nouveaux instruments. L'ETF doit par conséquent assurer le meilleur rendement possible en termes de capacité d'expertise à partir du budget de son titre I, dans les limites du tableau des effectifs. L'ETF envisage par conséquent de tirer parti des opportunités présentées par le nouveau statut afin d'assurer un soutien administratif et technique à court terme à ses projets. Ceci permettra d'alléger les fardeaux administratifs pesant sur les experts, et permettra à ces derniers de se concentrer sur leur contribution aux services de la Commission. L'ETF examinera également, conjointement avec les services de la Commission, la possibilité de transférer du titre I au titre II les frais de mission liés à ses services d'expertise dans les pays partenaires.
- En 2006, la plupart des changements introduits dans les pratiques administratives publiques communautaires en raison des modifications du cadre réglementaire seront, pour la première fois, pleinement mises en œuvre. Il est difficile, à un stade si précoce de l'instauration de ces pratiques révisées, de définir avec précision l'impact que ces réformes auront en termes budgétaires, ce d'autant plus que très peu de détails sont disponibles quant aux modalités d'application de certaines d'entre elles.
- L'ETF s'attend en particulier à devoir intégrer certaines dépenses résultant:
 - de l'exigence de contrôle qualité sur les processus de gestion résultant de la mise en place de normes de contrôle interne. Des orientations sont attendues de la part du service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne dès que celui-ci sera en mesure de mettre en place sa vérification régulière des performances de l'ETF. Ce processus devrait débuter au

printemps 2005, tandis que l'intensité et la régularité des mesures de contrôle qualité dépendront des premiers résultats dégagés par le SAI. L'ETF étudie la possibilité de réduire l'impact budgétaire du contrôle qualité en partageant les coûts d'audit avec l'autre agence établie en Italie, à savoir l'Autorité européenne de sécurité des aliments, installée à Parme. Ceci pourrait conduire au financement de coûts spécifiques par les crédits du titre I.

- L'introduction de la comptabilité d'exercice au sein de tous les organes de l'UE et les changements occasionnés par la révision du règlement financier en 2003 ont incité la Commission européenne à renouveler l'ensemble des mesures de gestion des flux financiers (ABAC) et à interrompre le recours au logiciel actuel (SI2). Le nouveau système ABAC étant toujours au stade de développement (il devrait être mis en place au sein des services de la CE en 2005, et des agences en 2006), les effets de son adoption sont difficilement prévisibles. Toutefois, contrairement à SI2, ABAC sera développé à partir d'un logiciel commercial et pourra engendrer des frais de licence supplémentaires par rapport aux coûts de mise en place initiaux. Tous deux devraient être financés par les crédits du titre II.
- La nécessité d'une amélioration de l'environnement de gestion des documents et des connaissances provient des normes de contrôle interne et du règlement sur l'accès public aux documents, ainsi que d'un besoin d'amélioration en gestion des connaissances induit par la mission du centre d'expertise de l'ETF. Le projet d'investissement multi-annuel pour des outils informatiques appropriés et capables de satisfaire à ces deux exigences a déjà été soulevé en 2005. Il devra être maintenu en 2006 et 2007, et il affecte les crédits du titre II.
- À l'aube de 2006, date à laquelle les infrastructures de l'ETF entameront leur onzième année, un entretien intensif s'impose. De même, ces coûts seront couverts par les crédits du titre II.
- L'évaluation externe de l'ETF 2005 débouchera sur un plan d'action en 2006. Ce plan pourrait affecter l'ensemble des trois titres.
- Les dépenses opérationnelles et de projet de l'ETF dans le cadre du titre III devraient demeurer stables, à raison de 5 millions d'euros. Il convient de remarquer que le titre III a bénéficié d'une augmentation considérable lors de l'exercice budgétaire 2004. L'ETF étudiera, en corrélation avec les services de la Commission, la possibilité d'un recours systématique au titre III pour le recrutement d'agents contractuels afin d'assumer ses activités opérationnelles, tirant ainsi le meilleur parti de sa capacité d'expertise dans le cadre du titre I. Soulignons également que l'ETF envisage l'organisation d'une réunion plénière du réseau du forum consultatif au cours de l'année 2006.
- En conclusion, le budget 2006 de l'ETF est estimé à 19 millions d'euros, conformément aux perspectives à moyen terme pour la période 2004-06. L'ETF a présenté en annexe, une ventilation indicative du budget sur la base des informations disponibles actuellement. Celle-ci propose une légère augmentation de l'ordre de 3,5 % des titres I et II, dérivant de l'application obligatoire à l'ETF des changements intervenus au sein du contexte réglementaire de l'administration publique de l'Union européenne. Le titre III demeurant stable dans l'ensemble.
- L'ETF invite le conseil de direction à approuver cet exposé en vue de la préparation de l'état des recettes et des dépenses pour 2006. L'ETF propose donc de soumettre au conseil de direction, pour adoption, une ventilation détaillée de son état des recettes et des dépenses pour 2006 d'ici au 31 mars, dès lors que des informations supplémentaires concernant l'impact budgétaire des changements escomptés dans notre environnement réglementaire auront été clarifiées.

FONDATION EUROPEENNE POUR LA FORMATION
 Orientations concernant l'avant-projet de budget 2006

ETF-GB-04-028

Poste	Intitulé	2005 Budget	Orientations 2006 Avant projet	Evolution en % par rapport à 2005
TITRE I DEPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIEES A LA FONDATION				
Chap. 11	Personnel en activité	10,842,000 €	11,250,000 €	3.8%
Chap.13	Missions et déplacements	760,000 €	780,000 €	2.6%
Chap. 14	Infrastructure à caractère socio-médical	140,000 €	140,000 €	0.0%
Chap. 15	Echange de personnel entre la Fondation et le secteur public	290,000 €	290,000 €	0.0%
Chap. 17	Frais de réception et de représentation	15,000 €	15,000 €	0.0%
Chap. 19	Pensions et allocations de départ	pm	pm	
TITRE I	TOTAL TITRE I	12,047,000 €	12,475,000 €	3.6%
TITRE II IMMEUBLE, MATERIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT				
Chap. 20	Investissements immobiliers, location d'immeubles et frais accessoires	544,815 €	578,000 €	6.1%
Chap. 21	Traitements de données	466,087 €	500,000 €	7.3%
Chap. 22	Biens meubles et frais accessoires	61,020 €	61,000 €	0.0%
Chap. 23	Dépenses courantes de fonctionnement administratif	87,798 €	69,000 €	-21.4%
Chap. 24	Affranchissement et télécommunications	165,780 €	165,700 €	0.0%
Chap. 25	Frais de réunion et de convocation	127,500 €	130,000 €	2.0%
TITRE II	TOTAL TITRE II	1,453,000 €	1,503,700 €	3.5%
TITRE III DEPENSES RESULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPECIFIQUES				
Chap. 30	Dépenses opérationnelles	1,033,400 €	1,050,000 €	1.6%
Chap. 31	Actions prioritaires: Activités du Programme de travail	3,966,600 €	3,971,300 €	0.1%
TITRE III	TOTAL TITRE III	5,000,000 €	5,021,300 €	0.4%
TITRE IX DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES				
Chap.99	Dépenses non spécialement prévues	pm	pm	
TITRE IX	TOTAL TITRE IX	pm	pm	
GRAND TOTAL				
		18,500,000 €	19,000,000 €	
TITRE IV DEPENSES ASSIGNEES				
Chap. 41	Coopération avec d'autres institutions internationales	pm	pm	
Chap. 42	Coopération avec d'autres agences européennes	pm	pm	
Chap. 43	Coopération avec des institutions nationales	pm	pm	
Chap. 44	Implémentation des projets des pays membres de l'Union Européenne	pm	pm	
TITRE IV	TOTAL TITRE IV	pm	pm	

Tableau des effectifs

Categories and Grades	Posts	
	2004	
	Authorised (until 30 April 2004)	
	Perm.	Temp.
A1		-
A2		1
A3		2
A4		8
A5		15
A6		11
A7		16
A8		-
Total A	0	53
B1		1
B2		6
B3		10
B4		10
B5		10
Total B	0	37
C1		2
C2		2
C3		4
C4		4
C5		2
Total C	0	14
D1		
D2		
D3		
D4		
Total D	0	0
TOTAL	0	104
Total Posts	104	

Categories and Grades	Posts					
	2004		2005		2006	
	Authorised (from 1 May 2004)		Draft Budget		Pre-Draft Budget	
	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.	Perm.	Temp.
A*16		-		-		
A*15		1		1		
A*14		2		2		
A*13		-		1		
A*12		8		7		
A*11		15		15		
A*10		11		11		
A*9		-		4		
A*8		15		11		
A*7		1		1		
A*6		-		-		
A*5		-		-		
Total A*	0	53	0	53	0	53
B*11		-		-		
B*10		1		1		
B*9		-		2		
B*8		6		6		
B*7		10		10		
B*6		10		10		
B*5		10		8		
B*4		-		-		
B*3		-		-		
Total B*	0	37	0	37	0	37
C*7		-		1		
C*6		2		2		
C*5		2		2		
C*4		4		4		
C*3		4		3		
C*2		2		2		
C*1		-		-		
Total C*	0	14	0	14	0	14
Total D*	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	104	0	104	0	104
Total Posts	104		104		104	